

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
lors de la séance du Conseil Municipal du 2 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie JADAUD.

Date de convocation : 25 Avril 2024

PRÉSENTS : JADAUD Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, REMPILLON Michel, TETRAULT Maryse, MERLET Serge,

EXCUSÉE : ROBERT Carine

Secrétaire de séance : DASSOT Maryline

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 2 Mai 2024, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Maryline DASSOT,
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2024.

Intercommunalité :

1. Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Cette question est reportée lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

2. Modifications statutaires de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

- Redéfinition de la compétence « Construction ou acquisitions immobilières pour répondre aux besoins médicaux ou paramédicaux » des Statuts de la CCSVL à compter du 1^{er} Septembre 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification de l'article 04 II 2° des statuts de la Communauté de communes telle que présentée,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Aménagement du territoire :

3. Etude de faisabilité de l'assainissement collectif eaux usées sur Féole :

- Retour de la SICAA – décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le scénario proposé par le cabinet SICAA, à savoir le maintien de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune.

4. RD 137 – Aménagement de sécurité à hauteur de la Salle Clemenceau :

- Convention fixant les conditions d'entretien d'un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La passation d'une convention avec le département de la Vendée fixant les conditions d'entretien d'un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération à Féole.

5. Consultation du public relative à la demande présentée par la SAS SAINTE METHANISATION en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement d'une unité de méthanisation à Sainte-Hermine :

➤ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande faite par la SAS SAINTE METHANISATION en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement d'une unité de méthanisation à Sainte Hermine.

Environnement :

6. Plan Vendée Biodiversité Climat – Plantations de haies et de bosquets en zone rurale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Conseil Départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, pour des plantations de haies et de bosquets en zone rurale et charge Madame le Maire de poursuivre ce dossier pour son aboutissement.

Affaires financières :

7. Sollicitation auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral du Fonds de soutien intercommunal au projet de réhabilitation d'une ancienne friche pour mutualisation des services techniques, d'un espace associatif et d'un espace économique

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER le projet de réaffectation d'une friche semi-industrielle pour mutualisation des Services Techniques, d'un espace associatif et d'un espace économique et le plan de financement,
- DE SOLLICITER le fonds de soutien intercommunal pour un montant de 23 950 €.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion ou révision de louage de choses et l'exercice du droit de préemption.

Le Maire, **Magalie JADAUD**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Magalie Jadaud'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA RÉORTHE' at the top and '(Vendée)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a shield with three blue crosses and a blue banner below it.

Document mis en ligne sur le site internet
de la commune de la Réorthe et affiché en Mairie
conformément à l'article L2121-25 du CGCT,
Le 07/05/2024